on le prétend, abuser des pouvoirs que la loi nouvelle va leur conférer.

Quant à certains faits qu'on murmure plutôt qu'on ne les cite, ils n'ont pas la gravité qu'on leur donne, et n'ont peut-être pas même de consistance.

Donc les réformes proposées auront simplement pour objet de mettre l'ordre où il y avait le désordre, la responsabilité là où il y avait absence de responsabilité. C'est par là seulement que la loi en discussion innove. On nous a dit avec un grand bonheur d'expression, ajoute l'orateur, que cette loi était une loi de confiance; oui, cela est vrai et par l'application de cette loi vous verrez cesser tout antagonisme.

Vous verrez se fortifier cet esprit d'ordre et de bonne administration qui n'a jamais manqué à notre armée. (Applaudissements sur tous les bancs).

Les articles 24 et 25 relatifs au contrôle sont adoptés.

M. DE FREYCINET, rapporteur, demande l'ajournement de la discussion sur les articles 26 et suivants, en raison de la présentation de divers amendements qui réclament un sérieux examen sur lesquels la commission doit conférer avec M. le ministre de la guerre.

La commission sera en mesure de reprendre la discussion mardi prochain.

Le Sénat fera mardi 21 novembre la suite de la seconde délibération sur le projet de loi relatif à l'administration de l'armée.

L'ordre du jour appelle la modification de l'art. 70 de la loi du 10 août sur les conseils généraux.

La commission, par l'organe de son rapporteur, M. Espinasse, déclare se rallier à l'amendement Daguenet ainsi conçu :

« Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables au territoire de Belfort. »

M. LABICHE craint que l'amendement de M. Daguenet n'introduise une exception fâcheuse et à son avis il vaudrait mieux ajouter simplement à l'art. 69 de la loi de 1871, la disposition suivante :

Toutefois, la commission départementale de Belfort ne sera composée que de trois membres.

M. VIRILLARD-MIGNON dit que la proposition de M. Labiche donne satisfaction aux intérêts de l'arrondissement de Belfort.

Après quelques observations, la rédaction de M. Labiche est renvoyée à la commission.

Mardi 21 novembre, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 4h. 25.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. LEPÈRE, VICE-PRÉSIDENT

Séance du 16 novembre

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. CAZEAUX, au nom du 2e bureau, présente le rapport sur l'élection qui a eu lieu dans l'arrondissement de Cambrai et conclut à l'admission de Bertrand-Milcent.

Ces conclusions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les conclusions du rapport de la commission chargée de faire une enquête sur l'élection de M. du Demaine à Avignon.

La commission conclut à l'invalidation de l'élection et au renvoi du dossier aux ministres de la justice et de l'intérieur.

M. LE COMTE DU DEMAINE dit qu'il vient défendre son élection moins pour lui que pour ses électeurs dont l'honneur fait partie du sien. (Très-bien ! à droite.)

L'orateur déclare qu'il s'est vu refuser le droit d'asister aux dispositions des témoins devant la commission d'enquête qui enlève à cette enquête tout caractère contradictoire et ne permet d'y reconnaître que l'écho d'accusations passionnées.

Le rapport se base sur trois griefs : les violences, la pression administrative et les fraudes électorales.

L'honorable membre déclare qu'il a été ce qu'on appelle un maire imposé, et il en rougit d'autant moins que sa nomination a été ratifiée quelques mois après par une majorité de 1,500 voix sur 6,000 votants, il a été institué à la mairie d'Avignon un bureau électoral à la tête duquel il a placé M. Guérin qui est légitimiste, ce qui signifie loyauté, droiture et honneur.

M. Guérin a été condamné pour délits de presse et aussi pour avoir frappé un journaliste radical qui l'avait insulté; mais en matière de soufflets, il vaut toujours mieux les avoir donnés que de les avoir reçus. (Rires). D'ailleurs, deux élections au conseil général de Vaucluse, faites d'après les mêmes listes, ont été validées par la majorité radicale de ce conseil.

En ce qui concerne l'élection du 20 février, le premier chef d'accusation est ce qu'on appelle l'émeute de Cavaillon.

Dans le Midi, les têtes sont chaudes. L'arrivée de M. Gambetta à Avignon fut signalée par une manifestation dans laquelle on cria non-seulement : Vive Gambetta ! mais aussi : A bas du Demaine ! On pouvait s'attendre à une contre-manifestation, surtout quand on sait que ce sont les radicaux qui ont prostitué le suffrage universel en Vaucluse. (Interruptions à gauche. — Bruit).

En effet, au retour du candidat républicain, il y eut un charivari auquel prirent part une centaine de personnes, mais appartient-il de s'en plaindre aux hommes qui ont toujours pratiqué la violence dans les scrutins de Cavaillon.

Ce sont les partisans de M. Gambetta qui ont provoqué les désordres regrettables par lesquels a été signalée la soirée du 17 février. Le commandant de la gendarmerie a fait son devoir avec autant d'énergie que de prudence; mais il ressort de l'instruction ouverte par l'autorité judiciaire que la cause des troubles remonte aux partisans de M. Gambetta, qui mêlaient dans leurs cris, ce qui n'est pas rare dans le Midi, les vivats en faveur de la République, et les insultes aux gendarmes. (Bruit).

Le résultat de cette journée a été, pour M. Gambetta, la privation d'une réunion qu'il avait le droit de tenir, et pour l'orateur la perte d'un certain nombre de suffrages.

Quant à la pression administrative, car le rapport a négligé la banale accusation d'intervention cléricale, elle n'est alléguée que sur de bien faibles indices. Les quelques faits qu'on invoque manquent ou de preuves ou de portée.

Il y a un grief sur lequel s'étend minutieusement le rapport de la commission d'enquête; c'est la distribution d'une circulaire intitulée *Une page d'histoire*, dont la rédaction appartient à des amis de l'honorateur qu'il ne désavoue pas, mais dont il a arrêté la distribution dès qu'il en a eu connaissance.

Quand même cette brochure aurait été rédigée par le préfet, puisqu'elle n'était pas signée par lui, on ne peut y voir un fait de pression administrative comparable à l'action ouverte des préfets de l'empire.

Les amis de l'orateur appartiennent à un parti qui ne conspire jamais et qui, pour l'avenir de la France, s'en remet à la justice de Dieu et au bon sens du peuple. (Très-bien ! à droite.)

Reste l'imputation des fraudes électorales; on a signalé cette habitude de faire tourner les électeurs autour de la salle du scrutin. En 1869, M. de Gaillard s'en plaignait déjà, mais les inventeurs de ce mouvement tournant étaient précisément ceux qui protestent aujourd'hui. Il paraît d'ailleurs constant que la commission d'enquête a singulièrement chargé le tableau. (Bruits divers).

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il ne convient pas d'accuser une commission d'avoir chargé le tableau. Réclamations à droite. — Très-bien! à gauche).

M. LE COMTE DU DEMAINE maintient que les suffrages ont été librement exprimés dans la commune de Cavaillon, et que les protestations ont été trop souvent obtenues par des menaces.

Les rapporteurs s'appuient sur un rapport du conseil général de Vaucluse. Il convient de se rappeler que ce conseil a invalidé plusieurs élections conservatrices, et que trois membres de la majorité républicaine ont été frappés par la justice.

On représente la population de Vaucluse comme gémissant sous la pression réactionnaire. Il n'en a pas toujours été ainsi, car après le 4 septembre on a vu le parti contraire aux affaires et exerçant sur les électeurs la pression la plus violente pour le succès des candidats républicains, au nombre desquels était le préfet.

La fraude s'exerçait sur une grande échelle, on faisait voter les étrangers et jusqu'aux cantinières. (Très-bien! à droite).

Ce sont les mêmes fauteurs de trouble, les mêmes artisans de désordre et d'escamotage qui se présentent aujourd'hui comme les défenseurs de la liberté électorale.

L'orateur croit n'avoir laissé aucun grief sans réponse et que, en se prononçant contre les conclusions de la commission, la Chambre fera un acte de justice et de bonne politique; si, au contraire, ces conclusions sont adoptées, la grande voix du peuple qu'on aura voulu étouffer se fera entendre de nouveau. (Applaudissements à droite).

M. BRISSON, rapporteur, répond d'abord aux critiques de forme adressées au rapport. Si à Avignon la commission a refusé d'admettre M. le comte du Demaine à l'audition des témoins, elle s'est en cela conformée aux précédents.

Elle a voulu, en outre, sauvegarder la liberté des témoins. On a accusé aussi la commission d'avoir déposé son rapport trop tôt; c'est la première fois qu'un semblable reproche est adressé à une commission.

On lui a reproché également de n'avoir pas entendu M. le comte du Demaine; mais il ne paraît pas que l'honorable candidat ait jamais désiré être entendu. Il a été convoqué plusieurs fois.

Passant au fonds de l'affaire, l'orateur rappelle que parmi les vaillants champions de l'ordre moral figurait M. le préfet Doncieux. Sa tâche était difficile dans un département dont les opinions républicaines s'étaient affirmées dans toutes les élections depuis 1871.

M. le préfet, qui avait pour principe qu'il ne faut pas craindre d'imposer le bien, exerça une pression énergique sur les fonctionnaires du département, notamment sur les agents des postes et sur les instituteurs, qui étaient l'objet d'une surveillance, partout, surtout sur leurs opinions politiques.

On déplaçait ceux qui n'obéissaient pas aux inspirations préfectorales, on leur enlevait une partie de leur traitement par des procédés odieux qu'on ne saurait trop stigmatiser. (Applaudissements à gauche.)

Un journal républicain, qui avait signalé ces faits, fut condamné pour fausse nouvelle. C'est ainsi qu'on faisait justice, et tels sont les faits qui préparaient l'élection.

Le préfet a eu soin de faire disparaître toute la correspondance relative aux élections ainsi que les télégrammes relatifs de Cavaillon et d'autres pièces importantes.

Il semble y avoir eu là une précaution générale prise par le gouvernement, qui a présidé aux élections. (Applaudissements et bruits prolongés en sens divers.)

M. PAUL DE CASSAGNAC dit que la Chambre n'est pas présidée. (Exclamations. — Cris : La censure.)

M. LE PRÉSIDENT déclare qu'il dédaigne ce que cette observation peut avoir de personnel; mais qu'il ne peut rester insensible à une injure qui atteint l'Assemblée elle-même, et appelle M. Paul de Cassagnac à l'ordre. (Vifs applaudissements.)

M. LE RAPPORTEUR, continuant son discours, rappelle que M. Guérin, mis par M. du Demaine à la tête du bureau électoral, a un casier judiciaire très-chargé, et qu'il avait pour sous-chef un M. Isnard, antérieurement condamné pour escroquerie.

C'est à la suite de la création de ce bureau que, dans les diverses élections du département, la majorité monarchique s'est successivement accrue. On empêchait les électeurs de surveiller le dépouillement du scrutin, et la fraude était pratiquée dans les plus larges proportions.

La candidature de M. Gambetta a eu pour objet de réagir contre ces scandaleuses violations du suffrage universel. Mais on a voulu intimider les électeurs; de là, la page d'histoire et les scènes de Cavaillon.

La page d'histoire était bien violente puisque M. du Demaine déclare en avoir arrêté la distribution.

L'imprimeur a déclaré de son côté qu'il n'aurait osé l'imprimer si elle n'était venue de la préfecture.

Pour dérouter les recherches de la commission, on a présenté comme auteur de la brochure un imprimeur, M. Seguin, comme si un imprimeur eût fait imprimer sa brochure par son confrère.

Mais la commission a trouvé le manuscrit : il est écrit de la main de deux attachés au cabinet du préfet, et corrigé par le préfet lui-même, qui, voyant qu'on le désignait par ces mots : cet éminent administrateur, a ajouté : cet éminent et courageux administrateur.

Ce qui est à retenir, c'est le fait d'un préfet composant un libelle et prenant pour confidents de ses passions électorales tout un monde de subordonnés auxquels il aurait dû donner l'exemple de la réserve.

Est-ce parce qu'il aura été prudent jusqu'à la soustraction des pièces qu'il faut méconnaître dans cette élection le caractère de la candidature officielle ? (Applaudissements.)

A Avignon, on a tout fait pour intimider les électeurs qui voulaient prendre part à des réunions privées. Le fait des bulletins marqués est établi d'une façon qui ne peut laisser subsister aucun doute.

Dans plusieurs communes il est constaté que la composition du bureau électoral était illégalement composé et que des fraudes ont été commises au moment du dépouillement du vote dans le but de dénaturer le résultat du scrutin.

Paris, 16 novembre, 8 h. 58. s.

L'élection de M. de Du Demaine a été invalidée par 341 voix contre 158.

Le dossier a été renvoyé aux ministres de la justice et de l'intérieur.

M. de Cassagnac s'explique sur un rappel à l'ordre :

Il déclare que la Chambre n'est pas présidée, parce que pendant le discours de M. Brisson, un sénateur conservateur, étant entré dans la tribune des sénateurs, une sorte de manifestation s'est produite contre lui, sur quelques bancs de la Chambre, sans que le président l'ait réprimée.

M. le président déclare qu'il n'avait pas aperçu le mouvement.

Il maintient le rappel à l'ordre.

La séance est levée à 7 h. 10.

La dépêche suivante nous arrive de Rome :

« Rome 15 novembre, 10 h.

» Le Pape a reçu aujourd'hui en audience solennelle l'évêque du Mans avec les pèlerins de ce diocèse. Il était accompagné de cinq cardinaux et de plusieurs prélats de sa cour. Sa santé est excellente.

» Mgr d'Outremont a lu une adresse émouvante, remarquable surtout par l'énergie de ses affirmations doctrinales.

» Dans sa réponse, le Pape a commenté l'Evangile sur la résurrection de la fille de Zaïre, où l'on voit le Christ suivi d'un cortége de fidèles qui rencontre un cortége contraire.

» Appliquant ce récit à la situation actuelle, le Saint-Père a montré les processions du saint viatique prohibées, tandis que les cortéges des libres-penseurs sont applaudis.

» Après son allocution, le Pape a béni tendrement les catholiques. »

L'Agence Maclean nous communique la dépêche suivante :

Londres, 16 novembre.

Le correspondant parisien du *Times* télégraphie à ce journal que lord Derby est prêt à communiquer aux puissances étrangères une protestation contre la mobilisation de l'armée russe; si cette nouvelle est correcte, elle explique le délai apporté au départ pour Constantinople le lord Salisbury et de M. de Chaudordy, car la mesure prise par la Russie rendrait la conférence inutile.

L'*Union* ajoute :

Cette dépêche nous donne l'explication du retard apporté au voyage de lord Salisbury, retard que nous avions annoncé. Nous n'avions pas besoin de faire ressortir les conséquences qu'aurait aujourd'hui une protestation de l'Angleterre. Toutes les espérances fondées sur la conférence de Constantinople seraient mises à néant.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le *Journal officiel* publie les documents statistiques qui suivent sur le commerce de la France avec l'étranger pendant les *dix premiers mois* de l'année 1876.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 octobre 1876, à 3 milliards 189,442,000fr. et les exportations à 2 milliards 996,633,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations	1876	1875
Objets d'alimentation.	745.181.000	598.301.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie.	1.273.350.000	1.800.831.000
Objets fabriqués.	407.466.000	382.231.000
Autres marchandises.	163.436.000	138.749.000
Totaux.	3.189.442.000	2.920.171.000
Exportations		
Objets fabriqués.	1.655.202.000	1.796.534.000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie.	1.182.193.000	1.240.299.000
Autres marchandises.	159.238.000	170.618.000
Totaux.	2,996.633.000	3.207.451.000

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix

Suite de la Session ordinaire de novembre.

Procès-verbal sommaire de la séance du 16 novembre 1876

Présidence de M. Descat, maire.

Sont présents : MM. L. Watine-Wattinne, Screpel-Roussel, P. Destombes, adjoints; J. Quint, Deleporte-Bayart, Labbe-Copin, Charles Junker, Godefroy, Moïse Rogier, Pierre Flipo, L. Foveau, Ch. Pollet, Delplanque, Delecourt-Tiers, P. Screpel, Harinkouck, Parent, Tiers, Leclercq-Mulliez, C. Daudet, Hindré F. Ernoult, Léon Allart, F. Delétoile, V. Dumortier, L. Barbotin, J. Martel, P. Richard, F. Seney, Alfred Motte.

Absents : MM. A. Screpel, Morel E. Baas, Bulteau, empêchés; Famechon, en voyage.

Le Conseil :

renvoie à la commission des finances l'examen de la demande d'un supplément de crédit pour le service d'assainissement;

Vote les centimes additionnels applicables à l'entretien des chemins vicinaux et maintient pour 1877, le chiffre de 5 centimes;

Renvoie à l'examen de la commission des finances le projet de budget des chemins vicinaux;

Adopte les conclusions d'un rapport de M. l'agent-voyer demandant l'ouverture de deux crédits s'élevant à 35,100 francs qui seront inscrits au budget supplémentaire de 1876, pour l'achèvement des chemins vicinaux;

Sur la proposition de la commission des finances, vote :

1° Une demi-bourse de 300 fr. à l'institut des sourds-muets de Lille en faveur de Julie-Jeanne-Louise Lambert;

2° L'inscription au budget de 1877, d'une somme de 35,000 francs pour les écoles professionnelles ;

3° L'inscription au budget additionnel de 1877, d'une somme de 14,650 francs pour solder les comptes de la fête du mois d'août 1876 :

4° Décide que le service des omnibus et voitures de place à la gare du nord, sera mis en adjudication publique ; un cahier des charges sera dressé et affiché 15 jours avant l'adjudication ; l'adjudication devra avoir ses écuries et remises dans le rayon de l'octroi de Roubaix ;

5° Ajourne la question de pavage du carré réservé aux légumes sur la Grande-Place ;

6° Décide que le directeur des travaux municipaux, soumettra à la Commission de travaux un devis économique pour un toit-abri et des armoires à l'abattoir pour conserver le matériel des fêtes ;

7° Vote l'inscription au budget supplémentaire de 1877, d'une somme de 15,000 fr. pour achat de terrains indispensables pour amélioration de l'école de la rue Decrême ;

8° Décide l'achat d'un terrain pour école rue Turgot, fixe le paiement à cinq années avec intérêt de 5 % pour retards et la faculté pour la ville de se libérer par anticipation.

9° Décide l'inscription au budget supplémentaire de 1876, d'une somme de 6,000 fr. pour couvrir les frais occasionnés par l'opération du recensement de la population ;

Vote les centimes additionnels applicables au service de l'instruction primaire et maintient pour 1877, le chiffe de 7 centimes ;

Renvoie : à la Commission des écoles la pétition formée par la société de gymnastique demandant que le gymnase municipal soit mis à sa disposition moyennant certaines conditions à déterminer;

A la Commission des finances la demande d'un subside de 12,000 fr. formée par l'administration du bureau de bienfaisance;

Aux Commissions des écoles et des finances : 1° la lettre de M. Mils, professeur de dessin aux écoles académiques, tendant à obtenir une augmentation de traitement; 2° la pétition de M. Hecquet chef d'institution libre, tendant à obtenir une subvention;

Homologue la police d'assurance contre l'incendie du bâtiment et mobilier des divers cours établis à l'ancienne école des filles de la Sagesse rue du Vieil-Abreuvoir;

Rejette la demande de M. le préposé en chef de l'octroi, tendant à obtenir une indemnité annuelle pour un cheval et un cabriolet qu'il juge nécessaires pour exercer une surveillance efficace sur les bureaux d'octroi de la ville.

Adopte les conclusions du rapport de la Commission des travaux, approuvant le mode de gré à gré proposé pour la construction des tables des nouvelles écoles de l'Epeule, rue St-Ange et de Blanchemaille et vote un crédit de 8,075 fr. à inscrire au budget de 1877.

Renvoie aux commissions des travaux et finances une demande d'amélioration à apporter à un petit bâtiment de la condition publique;

Autorise l'administration à passer acte public pour l'acquisition d'un terrain appartenant à Mme Emilie Vilquin, épouse Libert, à amener à l'école de natation et renvoie pour les voies et moyens à la commission des finances;

Renvoie à l'examen de la commission des travaux :

1° Une lettre de M. le ministre de l'agriculture et du commerce relativement au local du Conseil des Prud'hommes;

2° Une pétition présentée par M. Paulin Richard au nom des habitants du quartier du Hutin, demandant la construction d'une passerelle définitive sur le canal en remplacement de celle qui a été établie provisoirement;

Sur la proposition de M. Dauder, le Conseil invite la commission des écoles à rechercher les locaux convenables pour l'aménagement rapide de nouvelles écoles;

Le Conseil s'ajourne à demain vendredi pour la continuation de la session.

Le secrétaire,
CH. JUNKER.

Nous apprenons la mort de M. César Morel, industriel, fils de M. Augustin Morel, conseiller municipal.

La mort est venu le surprendre dans une chasse aux canards, dans les marais d'Herrinnes (Belgique). A l'affut dans les roseaux, il s'est affaissé subitement sans vie.

La cause de cette mort est la rupture d'un anévrisme, et non une chute de cheval, comme le bruit s'en est répandu en ville.

Le corps a été ramené aujourd'hui.

A l'occasion de la fête patronale de Ste-Cécile, l'harmonie *La Concordia*, fera dire une messe à laquelle cette société musicale assistera en corps, le dimanche 26 novembre, à 11 heures et demie du matin, dans l'église Ste-Elisabeth.

Le banquet annuel sera donné, le même jour, dans le local de la Société, rue de Lannoy.

En faveur de l'Œuvre des églises pauvres, un Salut sera chanté, lundi prochain 20 novembre, à 4 heures et demie de l'après-dinée, dans l'église Notre-Dame.

Mgr de Lydda assistera à cette cérémonie; S. G. doit y donner l'instruction.

Pour le profit de cette Œuvre, destinée, on le sait, à fournir aux églises pauvres, les objets indispensables au culte, une exposition d'ornements brodés et confectionnés par les Dames de l'Association, sera ouverte dans une des salles attenantes à l'église Notre-Dame, les dimanche 19, lundi 20, mardi 21 novembre de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

Les membres du conseil de l'*Œuvre*, font appel à la générosité des dames qui voudraient bien faire don de robes et autres vêtements de soie ou velour.

On a enterré, ce matin, une sœur de la charité, appartenant à l'établissement de la rue Pellart.

Le convoi était nombreux, formé par les Orphelinats de Roubaix et par les jeunes élèves de la religieuse décédée.

Cette religieuse se nommait Adèle-Marie-Louise Cattinn, âgée de 45 ans; son nom en religion était sœur Louise St-Vincent.

On a arrêté, avant-hier, un sellier nommé Henri Dufour, âgé de 48 ans, d'origine belge, et habitant au hameau du Blanc-Séau.

Cet individu, en état d'ivresse, a grossièrement injurié le cabaretier, qui lui refusait à boire de rechef, un employé de l'octroi, et un agent de police qui s'étaient interposés à leur tour; il s'est même livré à quelques agressions et a opposé une certaine résistance.

Les funérailles du commandant Lallemand ont eu lieu aujourd'hui, à Paris, à Saint-Pierre-de-Chaillot—cimetière Saint-Ouen. — Les coins du poêle étaient tenus par le commandant Legouidec de Tressan, député, M. le capitaine Mouton, M. le chanoine Quentin, et M. l'abbé Dessauvage, curé d'Hornaing.

Un grand nombre des amis du regretté défunt s'étaient imposé le devoir de l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

La messe d'enterrement a été célébrée par le R. P. Bailly, ancien aumônier des zouaves pontificaux.

(*Vraie France*)

L'*Emancipateur* de Cambrai publie un article biographique sur le commandant Lallemant. Nous en extrayons quelques intéressants passages :

« M. Lallemant était de la race des forts. Dans ce bataillon de héros, qui étonna l'Europe déshabituée de la véritable noblesse et de la véritable bravoure, il faisait saillie. Intrépide jusqu'à l'excès, défiant le péril, lion sans pitié dans le combat, cet homme que peu de personnes ont véritablement connu, parce qu'à peu de personnes il se découvrait, avait une âme d'enfant et un cœur

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 18 NOVEMBRE 1876

— 7 —

L'AFFIQUET DE LA MARQUISE

PAR M. BARTHELEMY.

VII

(*Suite*)

Brisé de fatigue et surtout d'émotion, il se laissa tomber sur le tas de paille, mais il se redressa presque aussitôt en entendant les vociférations de la foule. C'était bien sur le quai que sa cellule prenait jour, sur ce même quai où il l'avait aperçue pour la première fois, où il s'était fait arrêter à cause d'elle !...

Fouquier-Tinville qui n'avait plus, disait-il, le temps d'*assortir ses fournées*, venait d'ordonner, pour ce jour-là, 7 thermidor, ce qu'il appelait une exécution *par amalgame et en masse;* et l'on était en train d'organiser le chargement des charrettes.

En ce moment, le pas lourd d'un gardien se fit entendre dans le corridor. Ce gardien sifflait un air de chasse. Henri fut révolté de ce cynisme insultant. Mais tout à coup il se sentit tressaillir de la tête aux pieds... cet air de chasse, il venait de le reconnaître !... c'était lui qui l'avait composé... pour les belles et joyeuses chasses de Vareilles... quand son pauvre père était à Vareilles... quand il y avait encore là de belles et joyeuses chasses !... Il ne comprenait pas comment cet air pouvait être connu à la Conciergerie... Vareilles était si loin !... Devait-il admettre qu'un des anciens habitués du château eût accepté un si horrible emploi... qu'il vînt lâchement le narguer ?... Mais il savait que, dans le pays, tout le monde était dévoué à sa famille, que tout le monde était désolé de l'y voir remplacée par d'infâmes intrus.

Toujours siffiant, et faisant toujours retentir les dalles du corridor du bruit de ses pas, le gardien avait déjà dépassé la porte de la cellule où se trouvait Henri. Le pauvre jeune homme commençait à désespérer d'avoir le mot de cette énigme, quand cet étrange siffleur revint brusquement sur ses pas.

— Tiens ! dit-il d'une grosse voix stridente, qui à coup sûr avait dû être un véritable titre auprès de ses patrons, j'allais oublier mon numéro 15 qui n'a pas encore eu sa ration !

— O mon Dieu ! dois-je le croire ?... se dit Henri, qui fut obligé de s'appuyer contre le mur.

La clef grinça dans la serrure...

Comme s'il eût été rivé au sol, il lui fut impossible de bouger. Ses oreilles tintaient, son cœur battait à se rompre...

La porte s'ouvrit...

— Toi... ici!... s'écria Henri d'une voix fort heureusement étouffée par l'émotion.

Celui qui venait d'ouvrir le supplia par un signe d'être sur ses gardes. Ayant vivement refermé la porte :

— Oui, moi, votre Nicolas !... répondit-il, après avoir respectueusement ôté son affreux bonnet rouge qu'il arrosait de ses larmes.

Henri se jeta dans ses bras.

— Mais, au nom du ciel ! ajouta-t-il, pourquoi t'exposer ainsi ?

— C'est cela ! répliqua Nicolas, nous devions bien plutôt essayer d'être heureux, après vous avoir perdu !... C'eût été si facile à Gertrude, à votre bonne tante, au petit frère !... C'eût été si facile au pauvre Nicolas !....

Henri s'empara de ses mains.

— Voyons, lui dit-il, aurais-tu à m'apprendre à quel point vous m'aimez ? Peux-tu croire que je l'oublie ? Mais tu as ta femme, ton cher petit Jean...

— Et n'est-ce donc rien que de gagner le droit d'être mille fois béni par eux, en venant vous sauver ?

— Me sauver ! Dis plutôt assurer à ces tigres l'horrible joie d'avoir une victime de plus !...

Tandis que Henri parlait, Nicolas avait les yeux fixés sur la lucarne. Un éclair brilla à travers ses larmes.

— Regardez ! lui dit-il. Je sais bien que vous allez me traiter de superstitieux. Mais rien ne m'ôtera de l'esprit qu'il n'y ait pas là un encouragement du ciel.... Regardez cette hirondelle qui passe et repasse devant ces barreaux !... Il vient vous dire, le bon oiseau, que bientôt vous serez libre comme lui !..

— Mais, mon bon Nicolas, comment, tout seul !...

— Tout seul? Et le bon Dieu à qui on adresse, pour vous, de si ardentes prières ?... Sachez-le, d'ailleurs, il y a un véritable complot pour vous délivrer. Je vous ai souvent parlé de cet ancien agent de M. Lenoir, un vrai diable incarné, capable de mettre en défaut les plus fins limiers de la police actuelle ! Il est du complot. C'est même à sa mystérieuse intervention que je dois le joli poste que j'occupe. Les Tourneuf en sont aussi, et je vous garantis que chez eux, depuis hier, le cœur a fameusement fait travailler la tête et les jambes ! Déjà, ils m'ont admirablement piloté. Je sais de qui je dois me garer le plus, et de quel côté je dois, le cas échéant, recruter des complices. Même ici, grâce au ciel, il y a des âmes qui commencent à se lasser de toutes ces horreurs. Je puis compter sur le sous-concierge. Tout à l'heure, il me disait que les larmes de tant de malheureux le suffoquaient. Je me suis entendu avec lui. Je compte aussi sur la principale gardienne des femmes et sur sa fille qui a ses libres entrées ici, en sa qualité de cantinière de la prison. Elles ne demandent pas mieux que de renoncer à un métier qui leur vaut, chaque nuit, de si lamentables visions !

Henri l'écoutait avec une attention qui semblait révéler un commencement de confiance.

— Eh bien ! quel est votre plan ? lui demanda-t-il.

— Chut ! fit Nicolas d'un air effaré en se précipitant vers la porte.

— Ecoutez, dit-il ; n'entendez-vous pas comme le frôlement d'un serpent qui se glisserait sur des feuilles sèches ? C'est un camarade, Caracalla (1), le pire de tous les scélérats d'ici ! Regard de fouine, miaulements de chacal, cœur d'hyène surtout, voilà l'homme au complet !.... Fasse le ciel qu'il n'ait aucun soupçon ! Aussi ne vous étonnez pas de ce que vous pourrez entendre. C'est plus que jamais le cas de hurler avec les loups...

Disant ces mots, Nicolas ouvrit et referma la porte sur lui, fit brusquement tourner la clef dans la serrure et, reprenant sa grosse voix de circonstance :

— C'est bon ! c'est bon ! grommela-t-il d'un ton bourru, comme s'il répondait à quelque réclamation du prisonnier, vous allez l'avoir, votre ration !

Mais, mille diables ! sachez attendre ! ajouta-t-il, en allant se heurter contre Caracalla qu'il avait feint de ne pas voir.

— Tout beau, l'ami ! lui dit ce dernier de sa voix doucereuse et traînante, à quoi bon ces grognements de bouledogue avec nos chers prisonniers ?

— C'est qu'en vérité, répliqua Nicolas, c'est par trop agaçant ! ces ci-devant nous parleront bientôt comme ils parlaient à leurs laquais !

— Eh ! pauvre novice, quel mal cela pourrait-il te faire ? On voit bien que tu n'entends rien au métier ! Va, crois-en mon expérience, traite-les en toute douceur, comme moi ; donne-leur du marquis, du comte et même du ducitant qu'ils en voudront ! Tâche surtout d'avoir, à propos, quelques bonnes petites larmes d'émotion dans les yeux. Voilà le sublime du genre ! Tu y gagneras d'abord d'être honoré de leur confiance, et puis, comme ces ci-devant ont presque toujours sur eux quelques bijoux plus ou moins précieux, passablement superflus pour la toilette qu'on leur prépare, quand viendra le moment des adieux... le moment du fameux appel, tu accepteras, tout attendri, lesdits bijoux en récompense de tes doux procédés ! ne vaut-il pas mieux en augmenter ton avoir que de les laisser figurer dans un inventaire profitant à quelqu'un de nos gros bonnets ?

— Ce qui ne t'empêchera pas, reprit-il en clignant de l'œil, pour peu que que le cœur t'en dise, d'aller t'assurer par toi-même, là-bas, s'ils font leur dernier salut avec grâce ?

Par bonheur le corridor était trop sombre pour qu'il fût possible de remarquer l'impression d'horreur que produisait sur le pauvre Nicolas ce hideux langage.

(*A suivre*).

(1) Ainsi que maint farouche républicain d'alors et d'aujourd'hui, ce gardien était de l'école de Marat, lequel, chacun le sait, n'eût pas mieux demandé que de confier la mise en pratique de ses douces théories à un César digne de lui. Voilà ce qui explique cette adoption du nom de Caracalla.